

21èmes Controverses Européennes de Marciac

Mardi 28 et mercredi 29 juillet 2015 A Marciac (Gers)

EN DISPUTE

Le bio, le conventionnel et l'OGM : la coexistence impossible ?

Une dispute modérée par **Antoine Messéan**, agronome et statisticien, directeur d'unité Inra. Avec **Guy Kastler**, représentant de la Confédération paysanne au Comité économique, éthique et social (CEES) du Haut conseil des biotechnologies (HCB) et **Christian Pès**, agriculteur dans les Pyrénées-Atlantiques, président du groupe Euralis. Suivie de la réaction de **Raul Compes**, économiste et agronome, Université Polytechnique de Valence sur le cas de l'Espagne.

Antoine Messéan : Il est clair que les OGM sont l'objet de bien des débats depuis plus de quinze ans. Quelques éléments introductifs sur la notion de coexistence dans ce domaine avant de débattre. Dans les années 90, le politique a tenté d'organiser le débat autour du développement des OGM sans pour autant aboutir à un consensus. La coexistence a alors été perçue comme un moyen de ne pas trancher, de laisser le jeu ouvert pour le futur tout en protégeant les modèles existants. On laisse ainsi les différents modèles se développer ; le marché au sens large du terme fera le tri. En conséquence, la coexistence a été organisée par le politique et la Commission européenne sur des concepts assez simples basés sur la liberté de choix aussi bien pour les

agriculteurs – chacun doit pouvoir cultiver ce qu'il veut – que pour les consommateurs informés de la nature des aliments (bio, avec ou sans OGM) grâce à l'étiquetage des denrées.

Problème. Si chaque agriculteur peut théoriquement choisir son système de production, en pratique, il est impossible de préserver l'« étanchéité » entre les différents systèmes. Tout le monde a entendu parler des pollinisations croisées ou des mélanges de graines entre les filières. De là l'introduction de la notion seuil de tolérance, qui n'est rien d'autre qu'une construction sociale censée préserver les libertés de choix des uns et des autres. Les Etats membres se sont ainsi mis d'accord pour définir un seuil limite au-delà duquel l'aliment ne peut plus être

considéré comme non OGM et donc étiqueté comme tel. Certains souhaitaient un seuil nul, excluant *de facto* toute possibilité de coexistence, d'autres plaidaient pour des valeurs de l'ordre de 3%. Finalement, le compromis politique a été trouvé à 0.9%, sans résoudre pour autant le problème. Ainsi, dans certains pays, les seuils officiels ne sont pas acceptés : tout produit contenant des traces d'OGM est considéré de fait comme OGM. En outre, sur des aspects plus techniques, la possibilité de garantir ces seuils reste compliquée pour certaines filières à l'instar du colza ou des semences paysannes, filières pour lesquelles les effets sont cumulatifs¹. Dès lors, difficile voire impossible de rester sous la barre des 0.9% année après année.

Avec cette notion de seuil, le politique a tenté d'organiser la coexistence, en se disant qu'elle pourrait être une porte de sortie au conflit. Mais dans les faits, cela ne marche pas. Dans ce cadre, comment repenser la coexistence ? Question à laquelle nous allons tenter de répondre au fil de cette dispute. Première question, adressée à chacun d'entre vous : qu'y a-t-il selon vous derrière cette notion de coexistence des filières ?

Guy Kastler : A l'origine, ce sont nos amis de l'Inde qui ont alerté la Via Campesina des risques liés aux OGM. Pour nous, le problème ne résidait pas tant dans les aspects sanitaires ou environnementaux, bien sûr importants, que sur les modèles agricoles associés aux OGM. Car, qui dit OGM, dit dépôt de brevet sur une partie du génome d'une plante, donc appropriation de ladite plante et de ses semences par des industriels. Or celui qui s'approprie les semences

s'approprie *in fine* l'agriculture, et avec elle la sécurité alimentaire d'une nation.

Antoine Messéan l'a bien expliqué : les politiques nous ont demandé de coexister et pour ce faire de déterminer un seuil. On y a consacré des heures... sans résoudre pour autant le problème. Cela a été dit, je n'y reviens pas.

Les OGM, grands gagnants de la coexistence

Regardons plutôt les choix politiques opérés ici et ailleurs, car il s'agit bien d'une question politique. Trois exemples. Tout d'abord l'Espagne. Le pays a joué la carte de la coexistence. Résultat ? Il n'y a plus aucune variété de maïs locale, ni de maïs bio dans les provinces catalanes et aragonaises, principaux lieux de culture des OGM. Prenons ensuite la question du soja. En France, nous importons du soja pour la filière alimentation animale. Il s'agit à 90% de soja OGM. En outre, si l'on regarde de plus près la situation des pays exportateurs, pays qui ont donc fait le choix de la coexistence, on remarque que les filières OGM ont pris le dessus. Aux Etats-Unis, 90 à 95% des sojas sont OGM, idem pour le maïs ou le coton. Dernier cas, celui de la France, opposée à la culture OGM. Que voit-on ? Que les semences paysannes s'y sont développées ; aujourd'hui, nous sommes plusieurs milliers à en faire. Par ailleurs, la France reste le premier exportateur de semences de maïs conventionnel sur un marché qui demande des semences certifiées non OGM. L'Espagne ne peut pas produire des semences de ce type.

En conclusion, on voit bien qu'il s'agit d'un choix politique avec des répercussions économiques. Ceux qui ont opté pour la coexistence se retrouvent avec un seul et même modèle, les OGM. Ceux qui ont interdit leur culture ont développé un modèle agricole pour partie industriel sans OGM, la présence de Christian Pèes le prouve, pour partie paysan, j'en suis l'illustration. Nous avons certes des

¹ Pour de plus amples détails, on pourra se référer à l'avis du HCB (Avis du 15 décembre 2011) sur la coexistence, lequel comporte une section sur les semences paysannes.
http://www.hautconseilbiotechnologies.fr/sites/www.hautconseilbiotechnologies.fr/files/file_fiels/2015/06/30/120117coexistenceaviseshcb.pdf

désaccords entre nous mais ceux-ci ne nous empêchent pas d'exister l'un et l'autre. Si la France avait autorisé la culture d'OGM, je crois que nous aurions tous les deux disparu.

Christian Pès : Je partage le diagnostic posé en introduction sur la non faisabilité de la coexistence en fonction des seuils. Je rappelle néanmoins que, à l'époque, dans les discussions autour du niveau de seuil, la barre des 3% avait été identifiée comme un niveau de neutralité économique autorisant la coexistence. Pour autant, cette valeur n'a pas été retenue. Le choix politique s'est porté sur une valeur 0.9%, plus difficile à gérer, plus coûteuse aussi. Les OGM sont un outil technique qui pose des problèmes sociaux, j'en conviens. Néanmoins, il s'agit avant tout d'une question de modèle. Va-t-on se servir de cet outil pour accroître la productivité, oui ou non ? La précédente table ronde² a montré qu'il y avait différentes visions du modèle économique de l'agriculture. C'est bien à cette question qu'il nous faut répondre.

*Dans la nature,
la pureté n'existe pas*

La coexistence serait chose impossible ? Je ne le crois pas. Aux Etats-Unis, j'ai rencontré des agriculteurs qui conduisaient un élevage bio, cultivaient du blé en conventionnel et du maïs OGM, sur la même exploitation et avec des rotations. Cela existe. Cela signifie qu'ils ont trouvé d'autres moyens que les seuils pour permettre cette coexistence. Il s'agit d'un choix politique. Ensuite, bien évidemment, il faut que le marché valide ce modèle. Et nous sommes bien d'accord sur ce point : dès lors qu'un produit est étiqueté sans OGM, cela signifie qu'il en est exempt. Personnellement, je crois à la coexistence des filières. Je ne souhaite ni la mort de

² Les fermes-usines vont-elles étrangler l'élevage traditionnel ?

l'une, ni l'exclusion de l'autre. Tous les modèles peuvent vivre à la condition qu'ils trouvent leurs clients, leurs marchés, et leurs consommateurs. Reste à s'entendre sur les conditions de la bonne compagnie. Cette histoire de seuil est une aberration. Dans la nature, la pureté n'existe pas. On trouvera toujours des traces de tout dans toutes les productions. Arrêtons donc de focaliser le débat sur ces questions de pur et d'impur. La nature y est totalement étrangère, nous devons apprendre à faire avec ! Pour illustrer ceci, j'aimerais donner un exemple qui concerne les semences. Je m'occupe de l'organisation des coopératives de grain en France. Voilà deux ans que je bataille pour faire accepter le fait qu'il y a des impuretés dans les semences de blé bio, en l'occurrence la carie du blé³. Il est impossible d'avoir des semences pures en agriculture biologique. Doit-on pour autant décréter l'omerta sur le bio ? Non, évidemment. Je me suis battu pour que l'on accepte cette singularité, ce principe de l'absence totale de pureté. Nous devons tous être raisonnables : chaque filière et chaque organisation ont leurs débouchés. L'important est que les agriculteurs vivent de leur métier. Si tel est le cas, je suis prêt à défendre tous les modèles, ici comme dans mes responsabilités européennes. Autrement dit, je refuse l'idée d'incarner le pourfendeur d'un certain modèle et le défenseur d'autres. Je le dis très franchement : je crois à la technologie OGM. Mais je n'y crois pas pour tout. Cette technologie peut être utile dans certains cas ; dans d'autres cas comme le colza, je ne crois pas qu'elle soit appropriée.

³ Provoquée par un champignon du genre *Tilletia*, la carie du blé se manifeste notamment par la présence de spores noires dans les grains, induisant de fait leur déclassement. La contamination s'opère principalement par les semences.

Antoine Messéan : Nous avons bien compris que vous êtes en désaccord sur la faisabilité. Regardons peut-être à présent, pour ne pas nous cristalliser sur ce point de dissension, les ouvertures possibles. Aujourd'hui, tel que le dossier a été piloté et géré par les politiques, nous sommes clairement dans une situation d'exclusion⁴. Vous avez insisté sur la question des brevets. A quelles conditions, finalement, cette coexistence serait-elle possible ? Je vous propose de mettre de côté les questions d'impacts sanitaires et environnementaux et de partir du principe que les produits mis sur le marché sont sûrs. Si les marchés et les consommateurs sont partants, quelles seraient les conditions de mise en œuvre d'une telle coexistence ?

Guy Kastler. Permettez-moi au préalable une réaction. Certes, la pureté n'existe pas dans la nature ; mais les OGM non plus. Quant aux consommateurs, ils refusent les OGM de manière assez nette. J'aimerais plutôt évoquer ce que nous allons devoir faire *maintenant*. Le cadre du débat tel qu'il a été posé est celui de la fin des années 90, au moment où les OGM ont émergé. Michèle Roux a très bien rappelé ce qu'est l'agriculture paysanne, et cette caractéristique pour nous fondamentale : l'autonomie. Etre autonome, cela ne signifie pas nécessairement que l'on ne va pas acheter de semences aux coopératives, mais que l'on n'est pas obligé de le faire. Il y a de la place pour tous.

Reprenons le fil de l'histoire. A la fin des années 90, nous avons été en conflit avec les coopératives et les semenciers à propos

des semences de ferme⁵. Ceux-ci voulaient nous faire payer des royalties et nous interdire de faire nos propres semences. Nous sommes entrés en conflit avec le GNIS, le Groupement National Interprofessionnel des Semences, les coopératives, etc. Arrivent les OGM. Ils nous sont tout de suite apparus comme un outil qui nous interdirait définitivement de faire des semences de ferme, nous privant de toute autonomie semencière.

Le brevet ? Une menace pour les paysans comme pour les semenciers

Aujourd'hui, le problème s'est aggravé. Soyons réalistes : nous n'aurons pas d'OGM de première génération en France. Le ministre l'a dit. En outre, ils sont en fin de brevet ; plus personne ne va vendre de droit de licence. Ce qui pose question désormais, c'est bien la généralisation du brevet, avec cette difficulté : l'absence de transparence sur ce qui fait ou non l'objet d'un brevet. Dans le cas de la transgénèse et des OGM, les choses sont claires : on sait qu'une partie du génome de la plante est brevetée. Reste que tout un tas de nouvelles techniques se développent, comme la mutagénèse dirigée, qui conduisent elles-aussi à des dépôts de brevets, sans que cela ne soit clairement affiché. Certaines entreprises déposent même des brevets sur des gènes natifs, c'est-à-dire existants tels quels dans la nature⁶. On devine très vite les conséquences. Qu'il y ait contamination par des semences brevetées ou dépôt de brevet sur un gène natif, l'agriculteur s'expose au même risque. Que le détenteur du brevet vienne revendiquer la

⁴ Peu de temps après ce débat, plusieurs nations européennes (19 États membres sur 28) se sont prononcées contre la culture d'OGM sur leur territoire, suite à l'entrée en vigueur de la directive européenne laissant la possibilité à chaque Etat d'en autoriser ou non la culture. Voir notamment l'article du Monde du 2 octobre sur ce point « Les OGM bannis par la majorité des pays européens » : http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/10/02/les-ogm-bannis-par-la-majorite-des-pays-europeens_4781627_3214.html

⁵ Le conflit avait pour objet l'instauration d'une taxe - la Contribution volontaire obligatoire ou CVO - sur la reproduction des semences de ferme (Voir encadré).

⁶ Voir à ce sujet l'article du Monde « *Le brevetage de la nature en question* », 30 avril 2014. http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/04/30/le-brevetage-de-la-nature-en-question_4409389_3244.html

propriété de sa récolte ou lui interdire de la vendre sans son autorisation. Cette situation est problématique pour tous, paysans comme semenciers. Ainsi, lorsque nous nous sommes retrouvés autour de la table pour définir ce fameux seuil, nous n'avons pas parlé de modèle mathématique mais bien des risques liés à cette multiplication des brevets. Comme le paysan, le semencier se trouve lui-aussi confronté à cette réalité : qu'un jour, alors qu'il a mis douze ans pour sélectionner une semence à partir des graines qu'il avait à disposition, quelqu'un lui tape sur l'épaule et lui dise : « je suis détenteur du brevet sur telle partie de la plante que tu viens de sélectionner. La moitié de ton bénéfice me revient en droit de licence ».

Trois entreprises, à savoir Syngenta, Monsanto et Pioneer⁷, détiennent à elles-seules la moitié du marché des semences. Plus préoccupant, ces entreprises sont en train de s'approprier le génome des plantes. A partir du moment où ils sont propriétaires de ce qu'il y a dedans, ils deviennent de fait propriétaires de nos semences et de nos récoltes. Y a-t-il une coexistence possible dans ce cadre ? Non ! Le paysan doit garder son autonomie semencière. Arrêtons de discuter de seuil : il n'y a pas de seuil de coexistence possible avec ce type de brevets. C'est un problème de choix politique.

Antoine Messéan : On voit bien les problèmes liés aux brevets. En négatif, cela pose la question de ce qu'il se passerait dans un monde dénué de tout système de protection variétale, où chacun pourrait utiliser librement telle ou telle semence. Christian Pès, c'est jouable pour les semenciers ? Quelles seraient les pistes pour aller dans le sens de ce qu'a dit Guy Kastler ?

Christian Pès : Nous allons être d'accord sur ce point de la dangerosité des brevets. Permettez-moi une précision pour éclairer

la salle. Pour faire de la recherche, il faut des moyens. Le brevet constitue un moyen de bloquer la partie et de récupérer de l'argent. La question sous-jacente à tout ceci est bien celle du financement de la recherche.

Ceci étant dit, je suis contre le brevet sur la plante. Mon militantisme a commencé au moment des accords de Marrakech, à la fin des années 90. Personne n'évoquait ce sujet. Nous avons pourtant été plusieurs, dont le président de Limagrain, à nous mobiliser contre cette idée. Depuis le sujet est toujours en débat et avance de manière insidieuse.

Je suis partisan de la particularité européenne autorisant n'importe quel semencier, du paysan à l'entreprise installée, à rechercher une source génétique dans une variété mise au point par un collègue⁸. Sur ce point, l'appropriation par le brevet de l'ensemble de la génétique mondiale est une erreur qu'il faut à tout prix éviter. C'est un combat que nous devons mener conjointement au sein de l'Union européenne.

Trouver les moyens de financer la recherche

Néanmoins, nous devons tout de même préserver les moyens de la recherche. C'est un autre sujet, parfois polémique, y compris sur les semences fermières. Prenons la recherche sur le blé. Globalement, aujourd'hui, le rendement du blé n'évolue pas. Il régresse même en France. Pourquoi ? Les budgets alloués à la recherche sur cette graminée sont bien moindres que ceux investis dans la recherche sur les espèces hybrides de maïs par exemple. Sans moyens, pas d'évolution. Dans le cas présent, ce n'est nullement un problème de phagocytage de la propriété mais bien de moyen. Cela signifie qu'il y a un *modus vivendi* à

⁷ Limagrain est la quatrième.

⁸ Ce qu'autorise le certificat d'obtention végétale. Voir encadré.

trouver pour permettre à la génétique de poursuivre ses évolutions. Idem pour le maïs dont les rendements avoisinent 100 quintaux à l'hectare les bonnes années, alors que l'on peut atteindre 350 quintaux/hectare sous serre dans des conditions optimales. La différence est notable. D'autant plus dans une logique de développement durable, où il convient d'optimiser l'utilisation de ces ressources rares que sont la terre et l'eau.

Il est donc primordial de trouver des sources de financement pour la recherche. Néanmoins, je vous rejoins, le brevet n'est pas la solution car il aboutit un phagocytage de l'humanité inadmissible. Ceci dit, je reste optimiste. Je ne crois pas que tout ceci arrivera. Le développement des brevets à tout va suscitera de vifs mouvements d'opposition, ralliant des forces parfois rivales sur d'autres sujets. Reste cette nécessité : mettre ce sujet sur la table et ne pas le traiter en catimini dans les coulisses de la décision comme ce fut le cas à Marrakech.

Antoine Messéan : Si je vous entends bien tous les deux, vous êtes d'accord sur la dangerosité du brevet sur les plantes et pour dire qu'il faut repenser la protection industrielle. La question du financement de la recherche est par ailleurs centrale.

Avant de dialoguer avec la salle, nous allons voir comment les choses se passent en Espagne, pays qui a opté pour une coexistence entre les différentes cultures. Raul Compes, quelle est la situation aujourd'hui ?

*L'Espagne,
paradis de la coexistence ?*

Raul Compes. Il est vrai qu'au regard des surfaces cultivées en agriculture biologique ou avec des OGM, on pourrait croire que l'Espagne a trouvé la clé du succès de la coexistence. Nous sommes en effet, par rapport aux surfaces dédiées, le premier pays européen dans un cas comme dans l'autre. Mais les choses changent

énormément dès lors que vous passez d'une échelle macro à une échelle plus fine. Quelqu'un l'a dit précédemment : l'échelle, d'un point de vue géographique, est un élément fondamental pour définir les possibilités ou non de coexistence, encore mieux de cohabitation. C'est le premier point que j'aimerais souligner. Nous sommes face à un paradoxe. Selon l'échelle à laquelle on se place – le pays, la région, le département, la municipalité...- les choses changent énormément. L'Espagne n'est pas toujours ce "paradis" de la coexistence dès lors qu'on la regarde de près.

A cela s'ajoute un deuxième point, argument additionnel à ceux entendus sur les possibilités de coexister. Il concerne les externalités et les règles permettant de les encadrer. Une foule de questions surgit : existe-t-il des externalités entre les trois modèles – bio, conventionnel, OGM ? Si oui, lesquelles ? Sont-elles positives ou négatives, identifiables et quantifiables ? Qui est à l'origine de l'externalité ? Qui en bénéficie, qui en pâtit ? Quel est son coût ? Comment s'opère la liaison d'une culture à l'autre, par quel mécanisme de transmission ? Et, une fois tout ceci posé et établi, existe-t-il des règles pour maintenir un certain équilibre entre ces différents types de production ? S'il y a des externalités négatives importantes et diffuses, il va être difficile de coexister en l'absence de règles claires. Ce, quelle que soit l'échelle.

Troisièmement, de mon point de vue, on tend vers un modèle de type *cluster*, c'est-à-dire une focalisation dans l'espace des trois grands types de technologies. Cette dynamique s'observe en Espagne, mais aussi en Europe, tant des points de vue politique, législatif que productif. Comme vous le savez, certaines régions, départements ou communes, se sont déclarés sans OGM.

Ce que les chiffres ne disent pas...

Venons-en à présent plus spécifiquement au cas espagnol. Plus de 1,6 millions d'hectares cultivés en bio ; plus de 130 000 avec des OGM selon les données du Ministère de l'agriculture. Sur ces 130 000 hectares dédiés aux cultures OGM, 90% est consacré à la culture de maïs Bt, conçu par Monsanto pour résister à la pyrale. Or selon les écologistes, qui ont croisé plusieurs sources, ces données seraient surévaluées... Quoi qu'il en soit, les cultures sont concentrées dans deux régions, pour 41% en Aragon, 27,6% en Catalogne⁹. L'Espagne est le plus gros cultivateur d'OGM de l'Europe – 90% des maïs transgéniques y sont cultivés.

Regardons donc à présent ce qui est prévu du côté législatif en matière de coexistence. Vous savez qu'il y a des contaminations et que celles-ci sont diffuses. On ne sait pas combien de kilomètres il faut pour éviter que le gène modifié ne se dissémine à d'autres cultures, celui-ci pouvant se transmettre par le vent, les abeilles, les machines, n'importe quel matériel en contact avec le pollen. Existe-t-il des règlements ou des directives européens pour régler ces questions d'externalités négatives ? La réponse est non. Il n'y a pas de règles, seulement des recommandations. Et une directive, la directive 2001/18 qui demande à chaque pays de tenir un registre public des OGM, à des fins de contrôle. Autrement dit, tout ce qui relève des mesures nécessaires à la mise en place de cette coexistence, ce qui concerne les processus de production, etc. est laissé aux bons soins de chaque pays. En Espagne, le maïs Monsanto 810 est cultivé depuis 1998. Depuis tout ce temps, nos dirigeants n'ont pu se mettre d'accord pour approuver une règle nationale de coexistence,

⁹ Le nombre d'hectares restant se répartissant ainsi : Extrémadure : 10,5% ; Andalousie : 8,1% ; Castille-La Manche : 6% ; Navarre : 5,5%

incluant des mesures de précaution pour éviter les contaminations croisées. Sans règles, et en l'absence de registre public des producteurs d'OGM, la seule donnée dont nous disposons est le nombre d'hectares cultivés. Et encore, les chiffres communiqués ne font pas consensus ; il y a un réel manque de transparence. Conclusion : on ne sait pas qui produit, ni où se situent les champs de culture et d'expérimentation, ce qui a de graves conséquences. Si un agriculteur aragonais produit du maïs conventionnel – il y en a encore quelques-uns – et que ce maïs est contaminé par des plants OGM, il ne va pas pouvoir le vendre pour l'alimentation humaine – c'est interdit. Seul débouché possible celui de l'alimentation animale, avec pour conséquence une perte économique importante, le prix d'achat étant moindre. Imaginons maintenant le cas d'un producteur de maïs bio. Les conséquences sont encore plus dramatiques. Non seulement le prix d'achat sera inférieur à ceux des maïs bio mais, en outre, le producteur peut perdre sa certification. Résultat : les surfaces cultivées en maïs bio reculent.

Je terminerai par ce chiffre, transmis par l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments, l'EFSA. A l'échelle européenne, 15% des maïs et des sojas sont contaminés par des OGM ; le pourcentage atteint 60% pour les maïs bio.

Antoine Messéan. Merci Raul. Nous venons d'avoir la démonstration qu'il n'y a pas de coexistence organisée en Espagne.

Un état de guerre économique

Eliane Crepel, *groupe local de réflexion* : Peut-on inverser le problème et considérer qu'il y a eu pollution des cultures bio ou conventionnelles par des gènes brevetés et, dans ce cas, prévoir de faire payer le pollueur ? En tant que citoyenne, j'envisagerais, si je consomme des OGM à mon insu, de porter plainte devant un tribunal français ou européen, pour pollution et/ou empoisonnement. Dernière chose, sur la nécessité de préserver les moyens de la recherche. Si le résultat est que les chercheurs jouent les apprentis sorciers, alors la citoyenne que je suis vous répond « non merci » !

Jean-François Prével, *Association française des biotechnologies végétales* : Les OGM sont une technique de modification des variétés comme les autres, avec ses avantages et ses inconvénients. Depuis plus de vingt ans, nous sommes empêchés d'utiliser ces techniques non pas parce qu'elles posent un problème scientifique mais politique. Lorsque Guy Kastler et Michèle Roux prétendent que la coexistence est impossible, ils sont totalitaires.

Valérie Péan : Pourriez-vous s'il vous plaît rester dans des termes corrects ?

Jean-François Prével : Totalitaire est un terme tout à fait français. A contrario, le bio est sanctifié. Lorsqu'il y a eu la crise des concombres contaminés par E. Coli et qu'il s'est avéré que le produit incriminé était du soja bio¹⁰, aucun média n'en a

¹⁰ En fait, il s'agissait non pas de soja bio mais de graines germées de Fenugrec bio provenant d'Egypte.
http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3260

parlé. Certes, je ne fais pas dans la nuance mais je crois que vous devez entendre ces paroles. Pour revenir à des choses plus professionnelles, la coexistence existe en variété. Tous les ans, un grand nombre de variétés sont multipliées et remplissent les normes d'isolement, tant pour le maïs que pour d'autres productions.

Cas d'espèce(s)

Jacques Commère, *Coordination rurale* : Il faut savoir ce que l'on veut. C'est vrai qu'il y a des plantes différentes. Ce qui est faisable en soja, en maïs ou en blé ne l'est peut-être pas en colza. Il suffit de voir toutes les graines de colza qui traînent sur le bord des routes, dans les remorques, pour comprendre que la coexistence sera difficile à gérer. Pour les autres, des choses sont possibles. Reste à savoir si l'on souhaite maintenir ou pas le marché du non OGM. C'est une vraie question. Nous avons déjà une filière bio et une filière conventionnelle qui coexistent avec un certain équilibre. On pourrait très bien imaginer créer, entre les deux, une filière non OGM, qui soit valorisée comme telle auprès des consommateurs. Nous avons tenté dans les années 2000 de monter un projet de cet ordre avec les fameux « soja de pays » sans OGM pour l'alimentation animale. Le seuil de contamination avait à l'époque été fixé à 3%¹¹. Nous n'avons pas su les gérer. D'autres ont réussi avec des seuils encore moindres - 0,01% - par exemple les sojas du Triballat dont vous connaissez les produits vendus sous la marque Sojasun. La filière tient, y compris financièrement.

Je suis producteur de maïs dans la région toulousaine. Lorsque la culture du maïs MON 810 a été autorisée en France, je n'en ai pas fait car je n'y croyais pas. Pour

¹¹ Pour plus de détails, lire l'article que la Dépêche du Midi avait consacré à l'initiative lors de son lancement en 2000 « *Du soja de pays pour le poulet du Gers* ». <http://www.ladepeche.fr/article/2000/02/05/82455-du-soja-de-pays-pour-le-poulet-du-gers.html>

autant, j'ai vendu mes récoltes au même prix que celles issues des cultures OGM.

Le coût de la séparation

Les coopératives n'ont pas joué le jeu. Elles n'ont pas fait de séparation des lots, je vous l'assure. Les moissonneuses-batteuses pouvaient battre de l'OGM le matin et du conventionnel l'après-midi. Nous n'avons pas su gérer cette coexistence.

Arvalis a conduit une étude sur le coût d'une séparation des deux filières – OGM et non OGM. La question qui se pose est celle de sa prise en charge. Qui en assume le coût ? D'une certaine manière, le pollueur s'en moque. Lorsque qu'un producteur bio veut garantir la qualité de ses produits, c'est lui qui en assume les frais. Pourtant, quand un agriculteur cultive des OGM, il pollue tout le reste. Et ce serait à nous, non OGM, de nous protéger ! Avouez que c'est un peu exagéré... Séparer les lots OGM/non OGM pour les cultures de maïs est certes compliqué mais envisageable. Reste cette question : qui prend en charge les frais occasionnés ? Je ne suis pas d'accord pour que ce soit les producteurs non OGM.

Une participante : Deux questions adressées à Guy Kastler. Vous avez évoqué le fait que vous étiez contre le brevet. Mais vous n'avez pas parlé de la contribution volontaire obligatoire - CVO. Qu'en pensez-vous ? Est-elle suffisante en l'état ou faut-il la modifier ?

Par ailleurs, vous nous avez fait part de votre inquiétude quant au risque d'appropriation du génome des plantes par le privé. Quelle est votre position par rapport à la recherche publique ? Doit-on financer et mettre des moyens pour que la recherche publique soit à fond sur ce travail-là ? Pourquoi voit-on aujourd'hui certains collectifs détruire des essais de la recherche publique ?

Des armes économiques

Patrick Denoux, Professeur de psychologie interculturelle : La brevetabilité du vivant et les OGM posent une question majeure, de guerre économique. Je m'étonne que notre discussion ne soit pas davantage centrée sur ce point. Tous deux constituent des armes économiques qui reposent sur une technologie puissante. A cet égard, le raisonnement sur les externalités est primordial car il va déterminer le positionnement des uns par rapport aux autres. Dans quelle mesure ces technologies peuvent-elles devenir des moyens de déstructurer les marchés, puis d'en organiser de nouveaux ? Voilà ce qu'il faut contenir et arriver à réguler pour que la coexistence soit effective. Dans le cas contraire, des conteneurs entiers de maïs OGM débouleront dans des économies comme celle du Libéria pour écrouler complètement le système économique du pays, le système bancaire dédié aux agriculteurs et s'emparer, la dissémination aidant, de l'ensemble de l'agriculture du pays. C'est comme arme économique qu'il faut arriver à réguler les effets négatifs de ces nouvelles technologies.

Un participant : Je rejoins les propos du président d'Euralis sur les brevets portant sur le vivant et les moyens de financer la recherche. Cela fait partie de la guerre économique. Vous avez évoqué les difficultés de financement de la recherche sur les céréales. Que dire des recherches sur les variétés fourragères, pour lesquelles il n'y a ni marché, ni chiffre d'affaire ! Comment la financer ? Par des fonds publics, privés ?

Philippe Monget, vétérinaire, Inra PHASE : Eliane a dit que les chercheurs jouent les apprentis sorciers. Je ne peux pas laisser dire ça. Ce n'est pas vrai. Nous sommes constamment tenus – et c'est une très bonne chose – de rendre compte de ce que l'on fait. Lorsque vous faites de la

recherche, vous prenez forcément un risque. Vous entrez dans le domaine de l'incertain et du complexe. Mais vous pouvez aboutir à de réels progrès, dans le domaine de la médecine par exemple. Interdire les OGM, c'est s'empêcher de faire des anticorps avec des plants de tabac, par exemple.

Il faut entendre que le risque zéro n'existe pas. S'il avait vécu au 21ème siècle, Pasteur n'aurait pas pu mettre au point son vaccin contre la rage.

Nous pouvons financer la recherche

Julien Couaillier, ingénieur agronome, membre de *La Paillasse* : J'aimerais revenir sur la question de l'innovation et de la recherche citoyenne. On parle toujours du privé et du public. D'autres formes émergent, autour des *open source* et des biens communs. Actuellement, nous réfléchissons à une manière de rémunérer une recherche qui serait citoyenne, appartiendrait à tout le monde, et ne relèverait plus seulement du public ou du privé. Il s'agit d'un mouvement totalement émergent, à l'image de DIY (Do it Yourself) biology¹². Nous parlons de coexistence. Cette troisième voie constitue une manière pour les citoyens de se réapproprier les sciences du vivant mais aussi, par la diversité de leurs points de vue, de faire avancer la recherche. Le président du CESE, le Conseil économique, social et environnemental, Jean-Paul Delevoye avait coutume de dire : « *le peuple sera toujours en résistance tant qu'il ne sera pas associé au débat technologique qui forge notre avenir* ». J'enfoncerai peut-être des portes ouvertes mais ce qu'il se passe avec le crowdfunding et le crowdsourcing doit nous interpeller. Nous pouvons sur ce modèle penser le financement d'une recherche autre que par le biais de financements public ou privé.

¹² Voir par exemple le site de La Paillasse.
<http://lapaillasse.org/places/la-paillasse-saone/>

Gérard Crouau, Délégué régional du GNIS : Je voudrais juste dire que les brevets sur les plantes n'existent pas. Il faut le signaler. Nous disposons de certificat d'obtention végétale (COV), système créé pour permettre à tout un chacun d'utiliser les variétés d'une façon libre. Notre système est tout à fait performant. Comme le disait tout à l'heure Christian Pès, le brevet est totalement rejeté en France et au sein de l'Union Européenne. Ne faisons pas de faux procès : le brevet n'existe pas aujourd'hui.

Transparence

Christian Pès : Je ne vais pas pouvoir répondre à toutes les questions par manque de temps. Tout de même, sur la traçabilité. Pour ce qui concerne la période pendant laquelle la culture du maïs Bt a été autorisée en France, je garantis, chez Euralis, la séparation de tous les lots, du champ au client final, ainsi que leur traçabilité.

Concernant la question posée par Eliane Crepel sur l'information donnée aux consommateurs est vitale : je suis de ceux qui plaident pour une totale transparence. Si un animal a mangé des OGM, alors la viande doit être étiquetée OGM. Cela ne me pose aucun problème. C'est un débat que nous avons actuellement avec les États-Unis à Bruxelles dans le cadre du TIPP, le Traité transatlantique de commerce et d'investissement. Ils ne veulent pas que la présence d'OGM soit indiquée car ils jugent cette mesure discriminatoire.

Guy Kastler affirme que les consommateurs ne veulent pas des OGM. Banco : testons-le en toute transparence. Une marque de grande distribution en a fait l'expérience en 2002-2003, en signalant clairement dans l'un de ses rayonnages, les produits qui contenaient des OGM. Pendant 8 jours le rayon n'a pas bougé ; quinze jours plus tard, il se vidait régulièrement...

Je reviens à la question du financement. Quelques remarques de bon sens. Une entreprise comme Euralis ne pourra financer des recherches qu'à la hauteur de ses ventes. Soit le marché me permet de rémunérer la R&D, soit il ne me le permet pas. C'est simple. D'où l'intérêt de disposer d'un effort public pour financer la recherche sur des sujets plus globaux et moins rémunérateurs – l'herbe en est l'exemple parfait. On peut également citer les maladies du palmier. Sans cela, certains sujets pourtant d'importance resteront orphelins. Enfin, sur le crowdfunding, si les citoyens sont prêts à participer à des efforts de recherche, pourquoi pas ! Toutes les pistes doivent être explorées. Cependant, je le répète : l'entreprise privée ne financera que ce qu'elle arrive à vendre au bout. Euralis occupe la première place européenne en matière de recherche sur le soja conventionnel. Cela vous dit tout. Les grands de la semence s'en contrefichent. Et pour cause : ils n'ont aucun retour du marché...

Des choix politiques ont été faits

Guy Kastler : Je ne pourrai pas répondre non plus à toutes les interrogations. Lorsque j'évoquais tout à l'heure les conflits sur les semences de ferme, je faisais effectivement référence à la CVO. Nous sommes contre cette rémunération obligatoire soi-disant volontaire. Nous demandons l'autonomie en matière de semences.

Sur le financement de la recherche. Oui, les nouvelles technologies, y compris les OGM, sont utilisées comme des armes de guerre économique. Je dis « *utilisées* », car il s'agit bien d'un choix politique, celui d'autoriser le brevetage de la reproduction du vivant. La nature nous offre pourtant gratuitement cette possibilité de reproduire le vivant. Je m'excuse, mais il y a aujourd'hui plus de 3000 brevets sur des plantes en Europe, des variétés commercialisées sans qu'il soit fait mention de l'existence d'un brevet ; 150

brevets sur des gènes natifs. Le brevet sur le vivant est une arme économique de destruction massive.

Comprenez bien : les paysans consacrent chaque année une partie de leur récolte à la production de semences. Cette pratique leur permet d'adapter les plantes aux conditions de culture, au climat, à la nature des sols, etc. Voilà comment sont produites les variétés locales. C'est ça la biodiversité dont tout le monde parle. Avec Antoine Messéan, nous avons bien montré qu'il y a, pour les semences paysannes, un effet cumulatif sur le long terme. Si j'utilise une semence avec un taux de contamination déjà proche du seuil des 0.9% , alors je risque de dépasser le seuil au bout de quelques années, avec toutes les conséquences que cela suppose.

Dans ce cadre, il n'y a pas de coexistence possible. Des choix politiques ont été faits. Premier d'entre eux, l'amélioration végétale pour que les variétés soient homogènes et stables, identiques. Mais cela n'existe pas dans la nature ! Au contraire, les plantes sont diverses au sein d'une même variété, ce qui leur permet justement de s'adapter à leur environnement. D'ailleurs, même les plantes autogames commencent à se différencier les unes des autres au bout de quelques années.

La propriété et le marché

Pourquoi avoir proposé la variété stable et homogène, pour laquelle on s'acquitte de la contribution volontaire obligatoire dès lors qu'on la reproduit ? Parce que du moment qu'elle est stable et homogène, je peux dire qu'elle est à moi et déposer un titre de propriété ! A l'inverse, toute commercialisation de variété non homogène, non stable est interdite, quelles que soient ses qualités. Ce sont pourtant les variétés hétérogènes qui s'adaptent le mieux à la variabilité des conditions de culture et de climat dès qu'on diminue ou qu'on abandonne les intrants chimiques. On dit que les paysans veulent des variétés

stables et homogènes. Mais c'est le marché qui ne leur laisse pas le choix !

Si vous supprimez le brevet, il y aura toujours des recherches sur les OGM médicamenteux. Néanmoins, vous n'aurez plus de développement massif des OGM qui interdit – et c'est en ce sens qu'il faut entendre cette expression d'arme de destruction massive – l'émergence de toute alternative. On pourra alors discuter de coexistence OGM et non OGM.

Concernant la rémunération de la recherche, les choses sont assez simples. Pour que le marché rémunère la recherche à partir d'un titre de propriété intellectuelle, il faut que le marché soit libre. Qu'est-ce que le marché libre ? Ce système que nous connaissons bien et au sein duquel les plus gros avalent les plus petits. Aujourd'hui, trois multinationales détiennent plus de la moitié du marché mondial des semences. L'une d'elles, Monsanto, veut racheter Syngenta. Elles ne seront donc plus que deux. C'est ça la rémunération de la recherche par le marché. La rémunération de la recherche sur l'alimentation est un problème

politique, de souveraineté et de sécurité alimentaires. Il revient au politique d'en décider et au contribuable de le financer.

Christian Pès : Il faut pondérer les choses. Certaines de vos affirmations sont quelque peu péremptives. Nous ne pourrions pas en débattre aujourd'hui mais admettez que votre description du *Deus ex machina* qui veut affamer tel ou tel pays est tout de même exagérée. Ensuite, pour ce qui concerne l'homogénéité des semences, j'aurais des propos plus nuancés. A l'origine, ce sont bien des agriculteurs qui se sont regroupés pour bâtir des programmes de recherche autour de l'homogénéisation des variétés, parce qu'ils en avaient besoin. Certains veulent des semences de ce type. Certes, il y a un vrai choix global, un choix de société dont il convient de débattre. Pour autant, la demande majoritaire des agriculteurs et des paysans du monde est d'avoir une qualité de semence nécessitant une recherche importante.

Le COV, la CVO et les semences de ferme

Le certificat d'obtention végétale (COV) est, avec le brevet, l'un des deux systèmes de protection variétale. Il a été créé en 1961 dans le cadre de la Convention de l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Le COV assure à l'obteneur l'exclusivité de l'utilisation de la variété protégée : quiconque utilise son matériel à des fins de commercialisation doit s'acquitter d'une redevance. Cependant, l'utilisation du matériel à des fins de recherche – pour créer par exemple une nouvelle variété – est autorisée et gratuite. C'est en ce point qu'il se distingue particulièrement du brevet qui interdit ce type d'utilisation. Un COV peut être déposé sur une variété végétale dès lors que celle-ci est « nouvelle, distincte, homogène et stable ». 73 pays, dont la France, sont adhérents de l'UPOV.

La Convention de l'UPOV concerne également l'utilisation des **semences de ferme**. Initialement, lors de l'adoption en 1961, un agriculteur pouvait librement conserver une partie de sa récolte issue de semences d'une variété protégée pour réensemencer ses champs l'année suivante. Depuis 1991, les conditions ont changé. Désormais depuis 1994, en Europe, seules 34 espèces peuvent être reproduites à la ferme moyennant le paiement d'une redevance aux semenciers, la **cotisation volontaire obligatoire ou CVO**. Les petits agriculteurs font exception.

De manière plus générale, la **cotisation volontaire obligatoire (CVO)** est une taxe, spécifique au monde agricole, imposée à tous ses acteurs, qui vise à valoriser les filières agricoles (financement d'action de communication, de recherche...). Elle est perçue par les organismes professionnels. Les plus gros collecteurs sont le Cniel, l'Interbev, le CIVB (Vins de bordeaux), l'Intercéréales et le GNIS (Groupement national interprofessionnel des semences).

Sources et détails :

Qu'est-ce que le certificat d'obtention végétale ? Inf°OGM, septembre 2014.

<http://www.infogm.org/faq-qu-est-ce-que-le-cov-certificat-d-obtention-vegetal>

Brevet & COV, quelles différences ? GNIS Pédagogie.

<http://www.gnis-pedagogie.org/filiere-protection-brevet-cov.html>

« Histoire, génétique et économie : aux racines de l'amélioration des plantes. » Table ronde « Développement durable », novembre 2012 (PDF, 32 pages).

[http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Cahier amelioration des plantes Ensat-2.pdf](http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Cahier_amelioration_des_plantes_Ensat-2.pdf)

La Cotisation volontaire obligatoire.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Contribution_volontaire_obligatoire